



# Protocole sanitaire de lutte contre l'épidémie de coronavirus Et mesures de réouverture de la Piscine municipale à compter du 1 juillet 2020

Les éléments clés du présent protocole d'accueil seront inscrits par avenant au règlement intérieur. Ceux-ci feront part des conditions d'accès, de respect du protocole Covid-19, de son contrôle, et de la possibilité d'engager les moyens de coercition le cas échéant (exclusions...).

## **1. Mesures générales**

### ***Au sein de l'établissement***

Le port du masque ou de la visière est obligatoire pour le personnel de la piscine. Le port du masque est obligatoire jusqu'aux vestiaires pour les usagers.

Un plan de circulation des usagers et du personnel est mis en place (signalétique, fléchage et chemin).

Dès l'accueil, si tel est le cas il sera demandé le retrait des gants de protection pour les usagers. Il sera mis à disposition à la caisse, aux entrées et aux sorties de vestiaires, du gel hydro-alcoolique pour les usagers.

La piscine ne mettra pas à disposition de matériel. Les usagers devront veiller prioritairement à être en possession de matériel de sécurité personnel pour les jeunes usagers, il sera désinfecté avant usage, le désinfectant sera à disposition sur demande au vestiaire.

Les serviettes et sacs ne pourront être amenés aux bords des bassins en particulier pour les groupes de natation et les publics dits « nageurs ».

Les portes d'entrée resteront, toutes les fois où cela est possible, ouvertes et ce afin d'éviter les contacts sur les surfaces. ***La « marche en avant » est le principe privilégié.***

Les espaces de convivialité sont condamnés afin de limiter les lieux potentiels de regroupement.

L'accès à la piscine se fera par tranches horaires :

Du lundi au jeudi

- 10h/11h30
- 13h/14h30
- 15h/16h30
- 17h/18h30

Du vendredi au dimanche

- 10h/11h30
- 12h/ 13h30
- 14h/ 16h00
- 16h30 /18h30

A l'issue de chacune des plages horaires, trente minutes seront consacrées à la désinfection complète de l'établissement par les équipes de la piscine.

Les usagers devront réserver leur entrée par mail à l'aide du formulaire joint, par téléphone ou via les outils numériques mis en place.

Tel : 0561646912

Mail : [reservation@mairieax.fr](mailto:reservation@mairieax.fr)

Il est précisé que l'envoi du mail ne vaut pas réservation. Seule la confirmation par retour de mail des services administratifs de la piscine garantit à l'utilisateur de bénéficier d'un créneau de baignade.

La demande de réservation devra parvenir dans un délai d'au moins 30 minutes avant l'ouverture du Créneau et l'utilisateur devra respecter l'horaire. Un retard d'1/4 heure sera toléré, passé ce délai la place est présumée libre et sera réattribuée.

L'accès à la piscine est limité à 74 personnes simultanément (58 dans le grand bain/16 dans le petit bain).

Les solariums seront aménagés et délimités. Les usagers devront respecter les règles de distanciation sociale.

### ***En caisse***

La distanciation spatiale sera marquée au sol et rappelée par voie d'affichage. Les files d'attente seront situées à l'extérieur du bâtiment, 2 personnes dans la file intérieure au plus et une seule personne en caisse seront acceptées.

Des vitres de séparation permettront une gestion sécurisante de la relation entre les agents de caisse et les usagers. Tous les usagers devront se présenter en caisse (y compris les abonnés et groupe) avant de se présenter au tourniquet d'accès et justifier de leur identité en lien avec la réservation effectuée. Un tarif unique à 2 euros sera appliqué par tranche horaire. Une carte de 10 entrées à 15 euros vous sera proposée, elle ne sera valable que pour la saison été 2020.

### ***Au bord des bassins***

Les regroupements au bord des bassins, comme sur les espaces verts, ne sont pas autorisés. Les usagers veilleront à limiter l'apport de leur matériel personnels (palmes, plaquettes, brassards...), les bonnets et lunettes ne faisant l'objet d'aucune limitation. L'ensemble du matériel personnel devra être désinfecté à l'aide des produits mis à disposition avant l'entrée dans le bain. Au bord des bassins et dans les différents espaces intérieurs, des couloirs « aller » vers la baignade et « retour » seront matérialisés pour éviter les croisements des personnes, en respectant la distance nécessaire.

Dans le grand bassin, le mur de séparation sera en permanence mis en place et les couloirs seront limités à 2 personnes par ligne afin de limiter les contacts. La superficie restante sera comme le petit bain divisé en zones pouvant accueillir au plus 4 personnes.

Le petit bassin est divisé en 4 zones pouvant accueillir au plus 4 personnes chacune.

La pratique des jeux collectifs et sports de contact (water-polo, hockey subaquatique, jeux de ballon en général) est interdite. Avant l'entrée dans les bassins les usagers ont obligation de prendre une douche savonnée et de passer par le pédiluve.

### ***Les vestiaires, douches et sanitaires***

Les vestiaires collectifs seront dédiés à un usage strictement familial.

Des vitres de séparation permettront une gestion sécurisante de la relation entre les agents du vestiaire et les usagers. Chacun se verra remettre à son arrivée un cintre. Il pourra y laisser ses effets

personnels et sera déposé sur les espaces gradins réservés à cet effet. L'utilisateur pourra ainsi le surveiller durant le temps de nage.

Pour les douches, approvisionnées en savon avec des distributeurs automatiques, une sur deux sera fermée.

Des poubelles pour le dépôt des masques non lavables sont prévues avant la zone de douche.

### **Les affichages :**

Un ensemble d'affichages visera à rappeler les règles essentielles liées au bon accès aux bassins, mais permettra aussi de garantir un niveau d'information important des différents usagers :

- Affichage public du protocole de nettoyage
- Une signalétique précisant les interventions de désinfection sur ces supports, avec de petits panneaux, pour informer les usagers.
- Une information sur la limitation du temps de change
- Une signalétique relative au rappel des gestes barrières
- Une signalétique relative au port du masque
- Une information pédagogique pour les mineurs dès l'entrée est mise en place
- Affichage du respect des lignes d'eau
- Interdiction de l'accès aux personnes présentant des signes respiratoires et digestifs.

### **Interventions sauvetage/secourisme**

Une procédure de premiers secours spécifique à la Pandémie est mise en place à l'intérieur de l'établissement et les agents recevront un temps de formation relative à celle-ci en interne. Celle-ci s'inscrit dans le respect des réglementations et prescriptions en vigueur.

Dans l'eau, l'intervention du sauveteur sera à privilégier pour les cas de suspicion de noyade avérés, pour les autres il sera privilégié les moyens techniques comme les perches, les bouées, tubes de sauvetage, ces éléments permettent de conserver une distance de plus d'un mètre avec la victime.

Lors des procédures de réanimation ou de soins, les règles du POSS s'appliqueront, avec obligation du port du masque et de gants de la part des intervenants et équipiers. Le personnel est équipé de masque d'insufflation conforme avec valve unidirectionnelle. La personne soignée pourra être équipée d'un masque pendant les soins autres que la RCP (réanimation cardio pulmonaire).

Lors des interventions, et quelque en soit la nature (bobologie, secourisme, intervention aquatique...) une attention importante sera apportée aux usagers de sorte que celle-ci ne soit pas source de contamination.

### **Installations techniques et spécifications**

Un maintien du taux de chlore actif de 0,8 à 1,4 mg/L est appliqué dans les bassins. Les pédiluves sont maintenus au taux de chloration habituel de 3 à 4 mg/l.

De même une vérification hebdomadaire a été réalisée depuis la réouverture du parc d'Espagne le 11 mai 2020 de toute l'installation. Le système de filtration a été entièrement changé avec une solution de billes de verre de l'état du média filtrant et un nettoyage des préfiltres et des filtres a été réalisé. Les dispositifs d'injection des produits de traitement (désinfectant, pH, t° et correcteurs de pH : mélangeurs, systèmes d'injection (pompe, électrovannes ...) ont été vérifiés ; ces actions s'associant à un étalonnage des appareils et à une maintenance des sondes.

### **Mesures de communication interne et externe**

#### **A - Communication interne**

Informez le personnel sur l'ensemble de ces mesures.

## B - Communication externe

Communiquer auprès des usagers sur l'ensemble des mesures du protocole (site Internet, réseaux sociaux, alerte citoyens, dépêche etc ...).

Informers les prestataires des mesures du PS afin qu'ils puissent s'y conformer.

CE PROTOCOLE SANITAIRE EST AMENE A EVOLUER EN FONCTION DES NOUVELLES PRECONISATIONS, ET DES EVOLUTIONS JURIDIQUES ET ORGANISATIONNELLES LIEES AU COVID -19.



# **Annexes**

## **Protocole sanitaire de lutte contre l'épidémie de coronavirus**

### **Et mesures de réouverture de la Piscine municipale à compter du 1 juillet 2020**

- Une signalétique précisant les interventions de désinfection sur ces supports, avec de petits panneaux, pour informer les usagers.
- Une information sur la limitation du temps de change
- Une signalétique relative au rappel des gestes barrières
- Une signalétique relative au port du masque
- Une information pédagogique pour les mineurs dès l'entrée est mise en place
- Affichage du respect des lignes d'eau
- Interdiction de l'accès aux personnes présentant des signes respiratoires et digestifs

